



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.2/53
21 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission de l'investissement, de la technologie
et des questions financières connexes
Huitième session
Genève, 26-30 janvier 2004
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ*

1. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement.
4. Questions concernant les accords internationaux.
5. Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales.
6. Rapports des organes subsidiaires de la Commission.
7. Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha.
8. Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport de la Commission.

* La soumission tardive du présent document est due au fait que l'ordre du jour devait être établi en fonction des résultats de la Réunion d'experts correspondante pour le point 3 et des résultats de la Conférence de Cancún pour le point 4.

II. ANNOTATIONS

Introduction

1. À sa dix-neuvième session extraordinaire, tenue en avril 2002 dans le contexte de l'examen à mi-parcours, le Conseil du commerce et du développement a examiné le fonctionnement de son mécanisme intergouvernemental et a adopté des lignes directrices pour en accroître l'efficacité (TD/B(S-XIX)/7). Ces lignes directrices disposent que les commissions devraient fonder leur débat d'orientation sur les travaux de recherche effectués par le secrétariat, sur les rapports des réunions d'experts ainsi que sur d'autres contributions pertinentes, émanant notamment de membres de groupes d'étude et d'autres organisations intergouvernementales ainsi que de la société civile. Elles devraient aussi situer le résultat de leurs débats dans le contexte et le cadre d'action appropriés. Lorsqu'elles examinent les résultats de réunions d'experts, les commissions devraient ajouter aux travaux de ces derniers, et s'abstenir autant que possible de débats faisant double emploi.
2. Au moment de décider de la nature du texte adopté à l'issue des travaux, il faudrait s'attacher essentiellement à maximiser le temps consacré au dialogue de fond entre représentants des gouvernements, de manière à rechercher un consensus sur les questions relevant de la compétence de la CNUCED, et réduire au strict minimum le temps consacré aux travaux de rédaction. Le Bureau et les coordonnateurs régionaux indiqueront la nature du texte qu'ils voudraient obtenir des commissions. Chaque fois que possible, ce texte devrait consister en un résumé établi par le Président rendant compte du dialogue de fond et en recommandations concises distinctes adressées au secrétariat de la CNUCED. Le résultat peut aussi prendre d'autres formes: principes, directives, meilleures pratiques, conclusions concertées, etc.
3. À cette fin, la Commission sera saisie des rapports des réunions d'experts tenues au cours des mois précédents, ainsi que de la documentation établie par le secrétariat sur les questions de politique générale soulevées dans ces rapports.

Point 1: Élection du Bureau

4. L'article 18 du règlement intérieur des grandes commissions du Conseil du commerce et du développement dispose que chaque commission élit, parmi les représentants de ses membres, un président, cinq vice-présidents et un rapporteur, en tenant compte de la nécessité d'assurer une représentation géographique équitable. L'article 19 précise que le bureau de chaque commission se compose de sept membres (quatre membres présentés conjointement par les groupes A et C, deux membres par le groupe B et un membre par le groupe D, conformément à l'annexe de la résolution 1995 (XIX), modifiée, de l'Assemblée générale).
5. Conformément au cycle de roulement établi après la dixième session de la Conférence, le Bureau de la Commission à sa huitième session sera constitué comme suit: Président-Groupe C; Rapporteur-Groupe D; vice-présidents-trois pour les Groupes A et C combinés et deux pour le Groupe B.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

6. La huitième session de la Commission se tiendra du 26 au 30 janvier 2004. La Commission a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa huitième session et les thèmes des réunions d'experts correspondantes à la séance plénière de clôture de sa septième session (20-24 janvier 2003).

7. Concernant l'organisation des travaux, la Commission dispose de cinq jours ouvrables. Les quatre premiers jours (du 26 au 29 janvier 2004) seront consacrés à l'examen des points de l'ordre du jour approuvés pour la session. La première séance plénière, le lundi 26 janvier, sera consacrée aux questions de procédure et aux déclarations liminaires. Pour profiter de la présence d'experts, de représentants d'autres organisations internationales et de représentants de gouvernement à la session, le secrétariat a prévu d'organiser, le cinquième jour (30 janvier 2004), une réunion parallèle avec des ONG, qui permettra de poursuivre les discussions de fond sur des questions se rapportant aux points 3 et 4 de l'ordre du jour de la Commission.

8. Le secrétariat établira un programme détaillé, qui sera distribué le premier jour de la session.

Documentation

TD/B/COM.2/53

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Questions de politique générale concernant l'investissement et le développement

9. La Commission poursuivra son débat sur les politiques qui peuvent aider les pays en développement à attirer les IED et à en tirer davantage profit pour la réalisation de leurs objectifs de développement. Dans un contexte de diminution des flux d'IED au niveau mondial, comme le montre la dernière livraison du *World Investment Report* (WIR 2003, première partie), la concurrence entre les pays s'est intensifiée. D'où l'extrême importance de tout faire pour optimiser, par l'application de politiques appropriées, la contribution de l'IED au développement. La Commission voudra peut-être axer ses discussions sur les IED dans le secteur des services – qui est le plus grand secteur de destination des IED aujourd'hui – et leurs incidences sur la compétitivité, eu égard aux aspects liés au développement. Elle pourrait en particulier examiner les politiques en la matière qui visent à renforcer la compétitivité des pays d'accueil et à accompagner ou atténuer d'autres incidences sur le développement.

10. La Commission examinera également les résultats de deux réunions d'experts qu'elle avait décidé de convoquer à sa septième session: i) Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct (juin 2003), et ii) Réunion d'experts sur l'IED et le développement (octobre 2003). Les rapports de ces deux réunions et les résumés du Président serviront à orienter les discussions, s'agissant en particulier des questions de politique générale soulevées dans ces documents.

Documentation

TD/B/COM.2/EM.13/2	Efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct. Note du secrétariat de la CNUCED
TD/B/COM.2/51	Rapport de la Réunion d'experts sur l'efficacité des politiques relatives à l'investissement étranger direct
TD/B/COM.2/EM.14/2	L'IED et le développement: l'IED et la privatisation des services: tendances, incidences et politique générale. Note du secrétariat de la CNUCED
TD/B/COM.2/57	Rapport de la Réunion d'experts sur l'IED et le développement
TD/B/COM.2/55	L'IED et le développement: questions d'orientation liées à la croissance des IED dans le secteur des services. Note du secrétariat de la CNUCED
UNCTAD/WIR/2003	World Investment Report 2003: FDI Policies for Development: National and International Perspectives

Point 4: Questions concernant les accords internationaux

11. La Commission examinera les tendances récentes concernant les accords internationaux d'investissement. L'élaboration de règles ou de politiques internationales en matière d'investissement se poursuit, avec une tendance à la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux. Le souci d'une prise en compte adéquate de la dimension du développement ne s'en imposera que davantage. La Commission sera saisie d'une note du secrétariat destinée à orienter les discussions. Il est proposé d'organiser une réunion-débat sur un échange d'expériences concernant les organisations régionales d'intégration économique et la dimension du développement.

Documentation

TD/B/COM.2/54	Questions se rapportant aux accords internationaux. Note du secrétariat de la CNUCED
UNCTAD/ITE/IIT/2003/3	Progress Report: Implementation of post-Doha technical assistance work in the area of investment: Report by the UNCTAD secretariat

Point 5: Examens de la politique d'investissement: échange d'expériences nationales

12. Ce point est consacré à un examen intergouvernemental des politiques nationales de l'investissement. Il s'agit d'échanger des expériences nationales concernant les moyens d'attirer et d'exploiter l'IED de façon efficace, en procédant à des examens approfondis, puis à une évaluation critique au niveau intergouvernemental, de la politique suivie par tel ou tel pays.

13. La Commission sera saisie de deux examens de la politique d'investissement (Algérie et Sri Lanka). Les discussions se dérouleront de la même façon qu'aux précédentes sessions de la Commission, qui s'était révélée tout à fait satisfaisante, à savoir une évaluation critique pays par pays. Chaque groupe d'examen se composera d'un représentant de haut niveau du gouvernement intéressé, d'un expert international, et de représentants du secteur privé national et du secteur privé international. Le secrétariat et le représentant de haut niveau présenteront chaque rapport national, qui sera suivi d'observations de la part des membres du groupe d'examen et d'un débat général. En outre, dans son introduction générale, le secrétariat évoquera les activités de suivi au niveau national découlant des premières séries d'examen. Comme à la précédente session, les débats auxquels auront donné lieu les examens seront résumés par le secrétariat dans le rapport final de la Commission.

14. Le secrétariat présentera également un rapport oral sur la suite donnée aux recommandations formulées lors de précédents examens (Népal, Lesotho). La Commission sera saisie des résumés du Président de ces examens.

15. La Commission tiendra également une séance conjointe avec l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement (WAIPA), qui organise une réunion directive parallèlement à la session de la Commission. Un débat de haut niveau aura lieu sur le rôle de tels organismes en matière de mobilisation des pouvoirs publics.

Documentation

UNCTAD/ITE/IPC/2003/9

Investment Policy Review of Algeria

UNCTAD/ITE/IPC/2003/8

Investment Policy Review of Sri Lanka

TD/B/COM.2/59

Résumé des discussions consacrées aux examens de la politique d'investissement du Lesotho et du Népal

Point 6: Rapports des organes subsidiaires de la Commission

16. La Commission examinera le rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) sur sa vingtième session et le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa cinquième session.

Documentation

TD/B/COM.2/52	Rapport du groupe intergouvernemental d'experts du droit et de la politique de la concurrence sur sa cinquième session
TD/B/COM.2/58	Rapport du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication sur sa vingtième session

Point 7: Application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha

17. Les lignes directrices adoptées par le Conseil du commerce et du développement à sa dix-neuvième session extraordinaire (TD/B(S-XIX)/7) disposent que «l'ordre du jour des commissions continuera d'inclure un point consacré au suivi et à la mise en œuvre des recommandations passées. Le secrétariat rendra compte de ce qu'il a fait pour donner suite aux recommandations qui lui étaient adressées, et les États membres seront invités à faire état de leurs propres activités de mise en œuvre dans les déclarations prononcées en commission». Le secrétariat a établi un rapport intérimaire sur l'application des recommandations et des conclusions concertées adoptées à la septième session de la Commission.

Documentation

TD/B/COM.2/56	Rapport intérimaire sur l'application des conclusions concertées et des recommandations de la Commission, y compris le suivi de la Conférence de Doha
UNCTAD/ITE/IIT/2003/3	Progress report: Implementation of post-Doha technical assistance work in the area of investment: Report by the UNCTAD secretariat

Point 8: Ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission

18. Un projet de l'ordre du jour provisoire de la neuvième session de la Commission sera présenté pour examen et approbation.

Point 9: Questions diverses

19. La Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises présentera les activités qu'elle a réalisées entre les septième et huitième sessions de la Commission; celle-ci sera saisie du rapport d'activité pour 2003 de la Division.

20. Les représentants d'autres organisations internationales seront invités à présenter un bref compte rendu de leurs activités. Le Président de la WAIPA rendra compte des travaux de la réunion directive de l'Association.

Documentation

UNCTAD/ITE/MISC/2004/1

DITE's Activity Report 2003

Point 10: Adoption du rapport de la Commission

21. Le rapport de la Commission sera adopté à la séance plénière de clôture et sera soumis au Conseil du commerce et du développement pour examen.
